

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Une retraite pour les artistes».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la fragilité économique est inhérente au statut d'artiste;
- l'immense difficulté, voire l'exclusion, des artistes à pouvoir constituer une retraite au sens du deuxième pilier des assurances sociales suisses;
- les conclusions de l'étude réalisée par l'Office fédéral de la culture et l'Office fédéral des assurances sociales qui recommandent un traitement spécifique à la couverture sociale des artistes;
- les deux forums «Art, culture et création» organisés par le Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC) à Genève;
- les conclusions du groupe de travail sur le statut social des artistes élaborées dans le cadre des travaux de ces deux forums ainsi que celles de la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de négocier rapidement un projet de prévoyance pour les professionnel-le-s de la culture avec les partenaires concernés, et notamment le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) et des fondations de prévoyance compétentes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En raison de la crise sanitaire, plusieurs zones grises en matière de prévoyance sociale se sont révélées de manière saisissante, mettant en lumière les failles de notre Etat social; la crise a toutefois entraîné une prise de conscience de la part d'un cercle politique, médiatique et professionnel beaucoup plus large de cette difficile réalité, qui entraîne des coûts sociaux importants. Avec un premier constat sans appel: les piliers de notre système de sécurité sociale ne parviennent pas à prendre en compte les réalités spécifiques de ce domaine d'activités, pourtant générateur de nombreux emplois et d'une forte valeur ajoutée. Des adaptations et mesures exceptionnelles sont certes venues apporter quelques solutions provisoires à court terme pendant la crise sanitaire mais, à moyen terme, seules des réformes telles que celles traitées par le Parlement durant sa dernière session

d'hiver (AVS 21 et LPP 21) sont susceptibles de combler les lacunes avérées dans les régimes de la prévoyance vieillesse.

Dans le secteur culturel, les premiers bilans des aides de la Confédération aux actrices et acteurs culturel-le-s (*aide d'urgence et indemnisations pour pertes financières*) ont mis en exergue ce que les études concluent de manière récurrente: la «condition d'artiste» reste insuffisamment considérée par les autorités fédérales et cantonales. Ce constat intervient malgré les alertes régulières des syndicats, des organisations professionnelles, de certains parlementaires et des collectivités publiques (notamment des villes, situées aux premières loges de cette réalité), tout au long de ces vingt dernières années.

Tant du côté des partenaires sociaux que de celui des experts mandatés pour traiter la problématique, il est souligné que les obstacles sont aujourd'hui trop nombreux en Suisse pour que les artistes puissent bénéficier d'une couverture d'assurances sociales adéquate et donc d'une retraite convenable. Le cumul entre certaines formes de travail hybrides subissant d'importantes variations de volume et des rémunérations inadaptées, qui mises à bout constituent un montant inférieur au revenu médian, conduit *de facto* à des problématiques que le cadre légal et les instruments du système ne parviennent pas à résoudre. La prévoyance vieillesse, au centre de la motion pour laquelle le Conseil administratif présente ci-après un rapport, repose sur les trois piliers (*prévoyance étatique, prévoyance professionnelle et prévoyance privée*). Force est de constater, malheureusement, que les artistes sont déjà difficilement bénéficiaires des prestations de base, tant il existe d'incompatibilités, sur la forme et sur le fond, avec les typologies de travail propre au secteur culturel.

Si plus de dix ans se sont écoulés depuis le dépôt de la présente motion, la Ville de Genève n'en a pas moins cherché, dans l'intervalle, à répondre aux préoccupations exprimées par les motionnaires. Ainsi, le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) est intervenu régulièrement auprès de l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS), mais aussi dans le cadre des travaux menés par les plateformes nationales (le Dialogue culturel national (DCN) et la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) notamment). Enfin et surtout, la Ville a assuré un dialogue avec les artistes genevois et genevoises et leurs organisations professionnelles et syndicales, en restant à l'écoute des revendications portées par leurs représentant-e-s, tant au niveau des enjeux de rémunération et de statuts que de prévoyance.

Entre 2010 et 2014, les auditions réalisées par la commission des arts de la culture (CARTS) avaient souligné la complexité des enjeux en présence, les commissaires relevant par ailleurs le champ limité d'intervention pour les traiter à un niveau communal. Toutefois, ce constat n'a pas empêché le DCTN, depuis l'acceptation de cette motion en avril 2018, de déployer davantage de moyens et de détermination pour répondre à la demande du Conseil municipal.

Considérant ce qui précède, le présent rapport a pour but de rappeler que la Ville de Genève a déployé plusieurs mesures, sur trois niveaux distincts:

1. Adopter les recommandations de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC); soit notamment d'apporter une contribution financière à la prévoyance des artistes indépendants (*lors de l'octroi d'un montant dépassant 10 000 francs*), et d'inciter les organismes subventionnés à verser des cotisations de prévoyance (*LPP – dès le premier jour de travail et dès le premier franc de salaire*)¹.

Ces mesures ont été adoptées par d'autres administrations communales et cantonales avec des résultats très mitigés; une augmentation des subventions (*ponctuelles et régulières*) afin d'accompagner ces mécanismes est souvent devenue une prérogative pour les organismes concernés. Pour la Ville, une mise en œuvre aurait donc eu des incidences budgétaires conséquentes (*lignes 31 et 36*), mais aussi des impacts sur les ressources humaines amenées à être mobilisées pour leur monitoring. Pour le Canton de Genève, qui a modifié son cadre légal courant 2015 afin d'intégrer ces mêmes recommandations sous l'impulsion de la Confédération, l'OCCS aurait aussi rencontré des difficultés. Les partenaires sociaux, tels que le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), avaient d'emblée questionné les impacts financiers d'un prélèvement supplémentaire, sur des rémunérations déjà extrêmement basses, et ce sans compléments de subventions.

Au regard de ces difficultés, la Ville de Genève s'est concentrée dès 2018 sur d'autres dispositions, avec pour objectif de faire émerger des bonnes pratiques et favoriser une prise de conscience sur la situation des artistes.

2. Sensibiliser sur l'importance des assurances sociales dans le secteur culturel en assurant la promotion d'outils de gestion administrative, en agissant directement auprès des entités employeuses qui sollicitent des subventions, mais aussi en encourageant des actions menées par des partenaires de la société civile.
 - a) Par un rappel systématique de l'existence des guides à l'usage des organismes subventionnés (*Contrôle interne, Présentation des comptes*) que la Ville de Genève a publiés entre 2015 et 2016: le traitement des salaires et les obligations relatives aux assurances sociales y sont particulièrement explicités.
 - b) Dans le cadre des demandes de subventions déposées auprès du Service culturel (SEC): pour les fonds ponctuels, il est demandé de fournir dans la mesure du possible les «copie(s) de contrat ou attestation d'affiliation à une institution de prévoyance ou 3e pilier». Pour les subventions nominales, le suivi des conventions quadriennales et leur évaluation permet un

¹ Protection sociale des artistes et acteurs culturels: *Recommandations d'action pour les villes et les communes*, Conférence des villes en matière culturelle (CVC), 2016

monitoring adéquat; des recommandations peuvent être formulées afin de répondre aux enjeux de prévoyance au sein de l'organisme.

- c) Au travers d'un soutien régulier aux organisations professionnelles et aux associations actives auprès des artistes et acteurs culturels (*telles que l'Association Corodis, Action Intermittence, GARAGE – le Groupe d'action pour la rémunération des artistes, le Bureau culturel, Rosa Brux, les Rencontres professionnelles de danses, la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC)*), la Ville de Genève finance des activités de conseil, de formation et d'accompagnement.

Comme relevé en introduction, la Ville de Genève étudie toutes les pistes afin de mener des actions s'inscrivant dans son champ de compétence. Ainsi, en complément aux mesures ci-dessus, relevant de l'action publique, elle intervient également sur le terrain des autorités politiques, en essayant de sensibiliser la Confédération et les Cantons. Car comme le rappelle l'UNESCO dans une de ses publications, «reconnaître aux artistes le statut de travailleurs implique de leur garantir des prestations juridiques, sociales et économiques comparables à celles auxquelles ont accès les autres travailleurs en tenant compte des circonstances propres à leur activité»¹.

Or, ces garanties ne sont malheureusement pas réunies dans les dispositions légales en Suisse et donc par extension bien souvent non considérées par les différents organes d'exécution. Avec pour but de rendre visible cette problématique sociétale, dans sa dimension genevoise, la Ville de Genève alloue régulièrement depuis 2017 des ressources et commande des études quantitatives et qualitatives afin de faire état de la situation précaire, voire dramatique, des artistes genevois et genevoises.

3. Conduire des enquêtes de terrain afin d'identifier les conditions des pratiques professionnelles dans le secteur de la culture à Genève: en octroyant des mandats à des expert-e-s et spécialistes. Ces travaux sont accompagnés dans la mesure du possible de rencontres permettant de porter ces résultats auprès des personnes concernées.

La première étude pour laquelle la Ville de Genève a mandaté la Haute Ecole de gestion de Genève (HEG), avec le Canton, a été rendue publique courant 2017². Cette analyse méthodologique a permis de consolider des données primordiales pour tous les domaines artistiques composant le paysage culturel genevois. Ses conclusions indiquaient que le poids des effets directs de l'économie culturelle

¹ La culture & les conditions de travail des artistes: mettre en œuvre la *Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste*, UNESCO, 2019

² Le «poids» de l'économie créative et culturelle à Genève, *Analyse quantitative des effets directs*, HEG, José V. Ramirez et Joelle Latina, 2017

et créative dans l'économie genevoise est relativement important (valeur ajoutée brute (9,5%), emplois (7,6%). Ce travail soulignait aussi que «l'incertitude (étant) une composante forte de la rémunération du travail artistique (...), elle se traduit par des risques (...), notamment dans les premiers et deuxièmes piliers de l'assurance vieillesse, mais aussi dans les autres assurances sociales comme le chômage». Ces données ont permis de mettre un coup de projecteur essentiel sur un secteur trop peu valorisé, constitué d'un grand nombre d'emplois atypiques et précaires. Les résultats sont aujourd'hui régulièrement cités dans des travaux de recherches académiques, dans les médias et dans le débat politique, et constituent une source de données en faveur de la reconnaissance de la condition d'artiste. Il est prévu d'introduire une mise à jour régulière de cette étude afin de tenir compte de l'évolution du domaine; la prochaine mise à jour devrait être disponible fin 2022.

Plus récemment, la Ville et le Canton de Genève ont proposé conjointement à des entités genevoises de réaliser dès 2019 une enquête à l'échelle locale¹ permettant d'établir un état des lieux des conditions de travail dans le domaine des arts visuels. Des 250 questionnaires pris en considération par les mandataires, constituant un échantillonnage représentatif, des constats alarmants ont pu être publiés en juillet 2020.

Concernant la part des revenus artistiques déclarés et soumise à des cotisations et charges sociales, près de 40% des personnes sondées ont indiqué qu'elles ne les déclareraient pas, et donc que l'employeur ne répondrait pas non plus de ses obligations. Concernant plus spécifiquement la prévoyance professionnelle (LPP) des artistes salarié-e-s, près de 80% des participant-e-s ont indiqué ne pas avoir d'affiliation à une caisse de prévoyance et donc ne pas être en mesure de cotiser pour leur deuxième pilier. Des chiffres similaires concernant les personnes au bénéfice d'un statut d'indépendant ont pu être relevés. Ces résultats font écho à ceux que l'on retrouve dans d'autres études réalisées en Suisse, mais la situation genevoise indique néanmoins une plus grande précarité dans le secteur des arts visuels par rapport aux autres domaines artistiques.

Surtout, cette enquête a également mis en exergue des lacunes importantes concernant une juste rémunération des artistes au sein des institutions publiques et privées genevoises. La résolution de cette problématique est urgente, c'est une des conditions essentielles à la constitution d'une retraite adéquate pour les artistes au travers des cotisations sociales obligatoires.

Ainsi, le DCTN a fait une de ses priorités de non seulement instaurer le principe de la rémunération d'un artiste mais aussi de faire respecter les barèmes recommandés par les associations faïtières dans les musées, bibliothèques et lieux

¹ Enquête sur les conditions de travail des artistes* à Genève Rosa Brux, Garage, Hélène Mariéthoz, Lab-of-Arts, 2020

d'exposition en gestion directe¹. Cet objectif fera l'objet d'une restitution dans le cadre du rapport de gestion. Se mobiliser pour un projet de prévoyance pour les professionnel-le-s de la culture nécessite aussi d'agir en faveur d'une large reconnaissance des principes de rémunération; ces deux volets sont intimement liés. Pour tous les domaines artistiques, mais également ceux des métiers associés au secteur culturel, et ce en prenant soin de considérer chaque étape de la prestation fournie, dont le caractère quantifiable et divisible reste trop souvent abstrait.

Le Service culturel (SEC), en sa qualité d'interlocuteur privilégié des artistes, associations, institutions et fondations qui œuvrent dans le domaine de l'art, de la création et des manifestations culturelles, œuvre ainsi en continu afin d'adapter ses mesures et outils de soutien, en étroite collaboration avec les organisations représentatives du milieu professionnel.

Sur le plan matériel, le SEC a ainsi tenu compte de ces recommandations pour les bourses et prix en arts visuels et plastiques, et met en œuvre le suivi de l'augmentation des moyens dévolus aux musiques actuelles afin d'en faire bénéficier directement les professionnel-le-s de ce domaine, y compris sur le plan des assurances sociales.

La crise sanitaire liée au virus du Covid-19 a, comme évoqué en introduction, fragilisé sérieusement ce milieu professionnel mais a aussi entraîné une réelle prise de conscience élargie de ces enjeux et de tester des formes diversifiées de soutien, comme des résidences d'artistes dans les musées, des interventions artistiques dans l'espace public, et permis de nouvelles formes de diffusion par voie numérique ou des bourses de recherche. Ces opérations feront l'objet d'un bilan circonstancié afin d'en tirer les leçons adéquates.

La Ville de Genève continuera de se mobiliser pour la prévoyance des artistes, dans le cadre de son champ de compétence, et cette perspective fera l'objet d'une attention très particulière tout au long de cette législature.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

¹ Projet de budget 2022, *PR-1470*, Ville de Genève